



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## jeux vidéo

Question écrite n° 45313

### Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les risques d'addiction pour les jeunes publics de l'usage massif de jeux vidéos. De nombreuses études récentes ont révélé que l'usage massif de jeux vidéos en ligne pouvait conduire à des états de dépendance, voire d'addiction durable, et parfois de désocialisation avancée. 600 000 à 800 000 personnes, essentiellement des adolescents, seraient aujourd'hui en état de dépendance et d'addiction. Les pouvoirs publics étant déjà intervenus par le passé pour lutter contre les risques d'épilepsie liés à l'usage de certains jeux, il lui demande si le Gouvernement envisage la mise en oeuvre d'une action de sensibilisation des familles, du milieu éducatif et des utilisateurs aux risques d'addiction aux jeux vidéos, et plus particulièrement aux jeux vidéos en ligne.

### Texte de la réponse

À la suite du rapport parlementaire d'Arlette Grosskost (Haut-Rhin) et Paul Jeanneteau (Maine-et-Loire) sur la cyberdépendance rendu public en novembre 2008, le Gouvernement souhaite engager rapidement une réflexion en concertation avec les professionnels du secteur, afin de mettre en place des mesures concrètes et efficaces visant à prévenir la dépendance liée à un usage massif des jeux vidéos en ligne. La prévention par l'information et l'éducation doit être un axe fort de notre action. Certaines initiatives ont d'ores et déjà été mises en place par les professionnels et les associations. Ainsi, il existe un système de signalétique pour chaque jeu vidéo, qui s'applique également aux jeux en ligne, baptisé PEGI (Pan European Game Information) mis en oeuvre par les professionnels au niveau européen. Il indique l'âge minimum recommandé ainsi que des indications sur le contenu du jeu. Par ailleurs, le site d'information et de sensibilisation « [www.pedagojeux.fr](http://www.pedagojeux.fr) » est également accessible au public. Il regroupe neuf partenaires : la délégation interministérielle à la famille, la délégation aux usages de l'internet, Internet sans crainte, le Forum des droits sur l'internet, l'Union nationale des associations familiales, Action Innocence, le syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs, Microsoft, Bayard Jeunesse et JeuxOnLine. Mais afin de mieux éclairer ce phénomène comme le recommande le rapport d'Arlette Grosskost, il conviendrait de lancer une étude épidémiologique et sociologique nationale sur le phénomène de cyberdépendance et ses conséquences. En effet, aucune étude n'a été menée, à ce jour, pour mieux comprendre et évaluer les risques de l'addiction au jeu vidéo. Il est nécessaire, par ailleurs, de sensibiliser les enfants à cette question et de proposer dans les écoles une éducation aux images, réalisée par des intervenants du secteur et permettant de développer le sens critique des enfants dès le plus jeune âge. En outre, il est important de travailler avec les professionnels du secteur sur la mise en place de messages d'avertissement, mais aussi sur la possibilité d'effectuer un contrôle parental permettant la limitation de la durée du jeu ou de l'accès à certains contenus. Divers constructeurs, conscients de l'importance de ces principes, proposent d'ores et déjà ces possibilités de restrictions. Enfin, une campagne d'information pourrait être organisée par les pouvoirs publics en liaison avec les professionnels du secteur et, notamment pour le jeu vidéo en ligne, avec le Forum des droits sur internet, afin de sensibiliser les parents à l'ensemble de ces ressources d'information.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rudy Salles](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45313

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 31 mars 2009, page 2982

**Réponse publiée le :** 9 juin 2009, page 5598